

Projet Agrivoltaïque sur la commune de Grignols

Porté par

EnergieKontor

& M. Romain Dobinski

Livret d'information et de dialogue

Ce livret contient

- Les planches de l'exposition du 8 septembre 2026
- Les grilles de participation pour recueillir vos expressions



Exposition
d'information
et de dialogue
du 8 sept. 2026



de 17h00 à 20h00



Salle des fêtes
de Grignols

**Une version électronique
modifiable à retrouver en ligne**

via ce lien : acceptablesavenir.fr/projet/grignols/
ou en flashant le QR Code



Votre participation

Ce livret synthétise les panneaux explicatifs du projet agrivoltaïque sur la commune de Grignols, présentés lors de l'exposition d'information et de dialogue du 8 septembre 2026.

Vous êtes invités à :

- Prendre connaissance des informations disponibles sur le projet
- Transmettre vos expressions

Chaque affiche d'information est référencée par une pastille :

Rappels : projet et concertation

- 2 Projet Agrivoltaïque sur la commune de Grignols
- 3 La démarche proposée
- 4 Pourquoi ce projet ?
- 5 Le projet agricole
- 6 L'Agrivoltaïsme
- 7 Le projet solaire
- 8 Retombées locales
- 9 10 11 Enjeux écologiques
- 12 13 14 Enjeux paysagers

Photomontages

- 15 16 17 18 19 20 21 Photomontages

Les contributions du territoire

- 22 Rappel : Éléments ouverts au dialogue
- 23 Les contributions du territoire

Comité de suivi

- 24 Poursuite du dialogue

Afin de tracer vos questions et suggestions, nous vous proposons de renseigner les informations ci-dessous.

Vous êtes : ☐ Elu.e ☐ Citoyen.ne ☐ Voisin.e ☐ Association

Si vous souhaitez rester anonyme, vous en avez la possibilité

☐ Rester Anonyme

Sinon :

Nom :

Prénom :

Commune :

J'accepte que mes données personnelles soient traitées par Acceptables Avenirs dans le cadre de la présente démarche de concertation, conformément à sa politique de confidentialité.*

Signature

☐ **Je souhaite être informé(e) par mail des prochains évènements**

Adresse mail :

* PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Responsable du traitement

Les données personnelles recueillies dans le cadre de la démarche de concertation sont traitées par ACCEPTABLES AVENIRS, en qualité de responsable du traitement.

Finalité du traitement

Les données personnelles que vous transmettez (par exemple lors d'une contribution, d'une inscription à une réunion ou d'une demande d'information) sont utilisées uniquement dans le cadre de la démarche d'information, de dialogue et de concertation relative au projet.

Durée de conservation

Les données personnelles sont conservées pendant toute la durée de la démarche de concertation puis archivées à des fins de suivi et de traçabilité du projet. Elles sont conservées pour une durée maximale de cinq ans après la clôture de la concertation, sauf obligation légale contraire.

Destinataires des données

Les données personnelles sont exclusivement destinées aux personnes habilitées à intervenir dans le cadre de la démarche de concertation ainsi qu'aux prestataires techniques intervenant pour le compte d'Acceptables Avenirs et soumis à des obligations de confidentialité.

Publication des contributions

Les contributions recueillies dans le cadre de la concertation peuvent être reprises dans les comptes rendus, bilans ou autres documents liés à la démarche. Elles sont alors publiées sous une forme anonymisée ne permettant pas d'identifier directement leur auteur.

Sécurité des données

Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles.

En cas de violation de données personnelles susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes concernées, les obligations prévues par le RGPD seront appliquées, notamment la notification à l'autorité de contrôle compétente et, lorsque cela est requis, l'information des personnes concernées.

Vos droits

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité de vos données et, dans certains cas, d'opposition au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à : info@acceptablesavenirs.eu. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : www.cnil.fr.

1 Plan de l'exposition

Rappels : projet et concertation

2 Projet Agrivoltaïque sur la commune de Grignols

3 La démarche proposée

4 Pourquoi ce projet ?

5 Le projet agricole

6 L'Agrivoltaïsme

7 Le projet solaire

8 Retombées locales

9 10 11 Enjeux écologiques

12 13 14 Enjeux paysagers

Photomontages

15 16 17 18 19 20 21 Photomontages

Les contributions du territoire

22 Rappel : Éléments ouverts au dialogue

23 Les contributions du territoire

Comité de suivi

24 Poursuite du dialogue

Projet Agrivoltaïque sur la commune de Grignols

Les motivations du projet



Le projet agrivoltaïque porté par la société EnergieKontor France (EKF) et M. Romain Dobinski, exploitant agricole à Grignols, vise à accompagner la diversification de son exploitation, dans un contexte où ses parcelles cultivées peinent à être rentables, tandis que le prix de la viande ne cesse d'augmenter depuis une décennie, sur fond de déclin des exploitations d'élevage notamment sur le territoire du Périgord Blanc.

Le partenariat avec EKF permet d'envisager la mise en place d'un élevage ovin en agriculture biologique, en s'appuyant sur la revalorisation de ces surfaces actuellement peu productives dans le cadre d'une co-activité associant pâturage et production d'énergie.

Les panneaux présentent un intérêt agricole pour l'exploitation en contribuant à préserver la production de la prairie en cas de sécheresse et en améliorant le bien-être des animaux face aux aléas climatiques. La mise en sécurité du cheptel, par l'installation de clôtures et d'abreuvoirs, améliorera également les conditions de pâturage pour les ovins.



Les motivations du dialogue

EnergieKontor et M. Romain Dobinski souhaitent échanger avec les habitants et les acteurs du territoire afin de présenter le projet et de veiller à sa bonne intégration locale.

Cette démarche vise à recueillir les attentes, répondre aux questions et aux propositions, et faire évoluer le projet en fonction des retours exprimés.

3 La démarche proposée

EnergieKontor et M. Romain Dobinski souhaitent échanger avec les habitants et les acteurs du territoire afin de veiller à la bonne intégration du projet au niveau local.



4 Pourquoi ce projet ?



Intérêt agricole

→ Diversifier l'activité

M. Romayn Dobinski souhaite depuis plusieurs années développer une activité d'élevage ovin en parallèle de son élevage d'autruches

→ Sécuriser les revenus de l'exploitation

Conversion de cultures soumises à des rendements limités (aléas climatiques, petites parcelles, volatilité importante du prix des céréales) en pâturage

→ Soutenir le secteur de l'élevage sur le territoire

Création d'un atelier d'élevage dans un contexte de recul de toutes les filières (bovins, ovins et caprins) entre 2010 et 2020, avec une baisse particulièrement marquée pour les ovins (-36%) - *Source : Agreste*

→ Levier : Commercialisation des produits en circuit court

→ Contexte favorable : Prix de la viande en hausse depuis une décennie sur le territoire du Périgord Blanc - *Source : FranceAgriMer*

→ Amélioration du bien-être animal

- Protection des animaux face à la chaleur et aux aléas climatiques
- Mise en sécurité du cheptel avec l'installation de clôtures et d'abreuvoirs

→ Adaptation au changement climatique

Baisse de l'évapotranspiration et préservation de la prairie en cas de sécheresse



Un projet réfléchi et porté avec EnergieKontor

→ Mise en place d'un élevage ovin en agriculture biologique

en s'appuyant sur la revalorisation de ces surfaces actuellement peu productives

→ Co-activité associant pâturage et production d'énergie

Le projet agrivoltaïque a pour objectif de produire une énergie renouvelable tout en contribuant à la diversification et la consolidation d'une exploitation avec notamment l'apport de services agricoles : adaptation au changement climatique, amélioration du bien-être animal et sécurisation du cheptel



Intégration territoriale du projet

→ Mise en œuvre d'un dialogue avec le territoire

Cette démarche vise à recueillir les attentes, répondre aux questions et propositions du territoire, et faire évoluer le projet en fonction des retours exprimés

5 Le projet agricole



Situation actuelle

L'exploitation

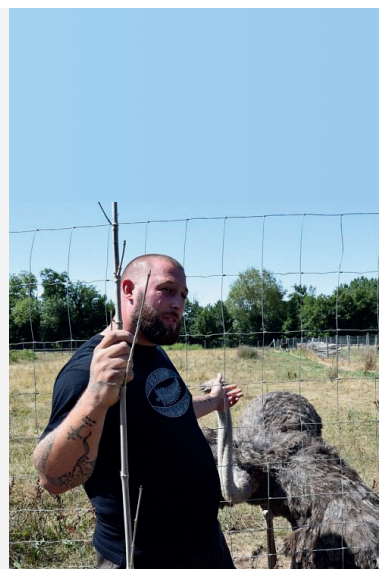
Ferme familiale depuis 4 générations, l'exploitation s'étend sur 42 hectares répartis entre Sourzac, Neuvic, Grignols et Manzac-sur-Vern

Elle combine :

→ **Un élevage d'autruches**

→ **Des cultures diversifiées**

lentilles, sorgho, pois chiches, prairies selon les besoins de la coopérative, avec rotation des cultures pour préserver les sols



L'exploitation demain : Diversification d'élevage

→ **Projet de création d'un élevage ovin viande en plein air**

- Valorisé en agriculture biologique (race Rouge de l'Ouest)
- Un troupeau de 100 à 130 brebis pâturera de manière tournante sur 2 îlots sécurisés et équipés de panneaux photovoltaïques, avec une alimentation produite sur l'exploitation, des abreuvoirs à disposition et un nombre d'animaux adapté aux ressources



→ **Évolution des aménagements**

- Réaménagement des bâtiments existants pour accueillir l'activité
- Aménagement des parcelles pour faciliter l'exploitation (sécurisation, clôtures amovibles, abreuvoirs)



→ **Privilégier une commercialisation des produits en circuit court**

- notamment à travers la restauration collective locale via un partenariat avec la Communauté de communes Isle Vern Salembre en Périgord
- en vendant une partie de la production directement à la ferme



6 L'Agrivoltaïsme



Définition

L'agrivoltaïsme est une installation solaire qui contribue durablement à la production agricole en apportant au moins l'un des services suivants :

- amélioration du potentiel agronomique,
- adaptation au changement climatique,
- protection contre les aléas,
- amélioration du bien-être animal.

Une installation est exclue si elle porte une atteinte substantielle à ces services, n'est pas réversible, si l'agriculture ne reste pas l'activité principale sur la parcelle ou si la production agricole des parcelles ne présente pas un rendement suffisant.



Projet compatible

Le projet répond à la définition de l'agrivoltaïsme et respecte les critères du décret du 8 avril 2024 :

- **Amélioration du bien-être animal**
grâce à l'ombre des panneaux, qui protège les animaux de la chaleur et des aléas climatiques
- **Adaptation au changement climatique**
en limitant les effets de la sécheresse et des fortes chaleurs sur les animaux et les prairies
- **Maintien de l'élevage comme activité principale**, avec une emprise très limitée (Moins de 7% de surface non pâturable à l'échelle des parcelles clôturées)
- **Revenu agricole amélioré**
après implantation du projet
- **Réversibilité totale**
(Pistes enherbées ou traitées en GNT, vis de fondations, pas d'enrobé ni de béton)



Réglementation

Loi de mars 2023 ou Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

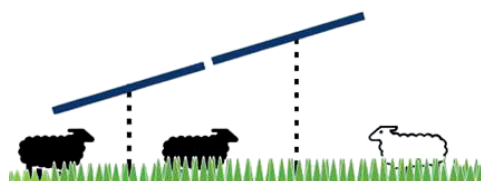
Cette loi a facilité le déploiement du photovoltaïque en définissant l'agrivoltaïsme et en précisant les critères, avis et garanties pour les projets.

Décret n° 2024-318 du 8 avril 2024

Ce décret précise les conditions des projets agrivoltaïques et du photovoltaïque au sol sur terrains agricoles, naturels ou forestiers, en distinguant l'agrivoltaïsme, qui associe production énergétique et production agricole, des projets photovoltaïques traditionnels réservés aux terrains dégradés, incultes ou non exploités depuis au moins 10 ans.

Arrêté du 5 juillet 2024

Cet arrêté complète le décret en précisant les conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers, et aborde les garanties financières, rapports de contrôle et indicateurs d'agrivoltaïsme.

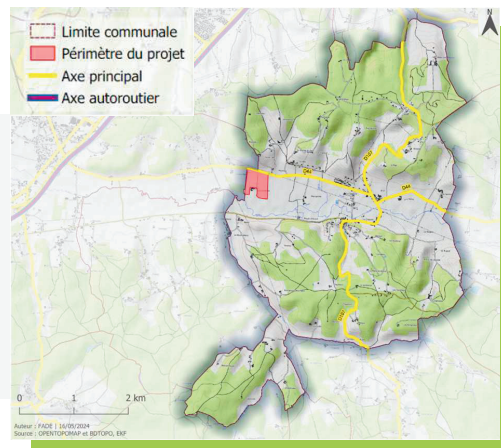


7 Le projet solaire

Localisation du projet

→ Périmètre du projet

- Le site se trouve en limite Ouest du territoire communal de Grignols, en bordure de la D44 en direction de Neuvic
- Parcelles inscrites en Zones d'Accélération pour le développement des Énergies Renouvelables (ZAENR)



Implantation et chiffres clés

Puissance crête

15,17 MWc

Production ENR

20 000 MWh/an

Equivalent consommation

4 800 foyers/an

(Données CRE 2024)

Surface clôturée

16,34 ha

Poste source

St-Léon ≤ 6,6 km



8 Retombées locales



Compensation agricole

Une enveloppe de 58 400 € est dédiée au soutien de l'agriculture locale

29 200 €

→ pour le Pays de l'Isle en Périgord
→ soutien aux jeunes agriculteurs et au Projet Alimentaire Territorial

29 200 €

→ pour la CUMA de la Vallée du Vern
→ achat de matériel pour les activités d'élevage



Participation financière

Financement participatif

→ possibilité pour les habitants de prendre part au financement dans un projet d'énergie renouvelable local (environ 100 000 € ouverts à la participation)



Participation à la vie locale

→ soutien à des projets, associations et initiatives du territoire

Retombées fiscales locales

des recettes générées pour les collectivités locales (commune, intercommunalité, département)

→ IFER **près de 2 millions d'euros projetés sur 30 ans**

→ CFE, CVAE

9 Enjeux écologiques

Étude d'impacts

Dans le cadre d'un projet agrivoltaïque, une étude d'impact environnemental est réalisée afin d'identifier les enjeux du site, tant sur le plan écologique, agricole que paysager. Elle permet d'analyser les effets du projet sur la faune, la flore, les sols et les paysages, et de définir les mesures nécessaires pour éviter, réduire ou compenser ces impacts.

Résultats de l'étude d'impacts



Enjeu faible

le milieu est peu sensible
(ex : zones déjà
artificialisées, faible
biodiversité)



Enjeu moyen

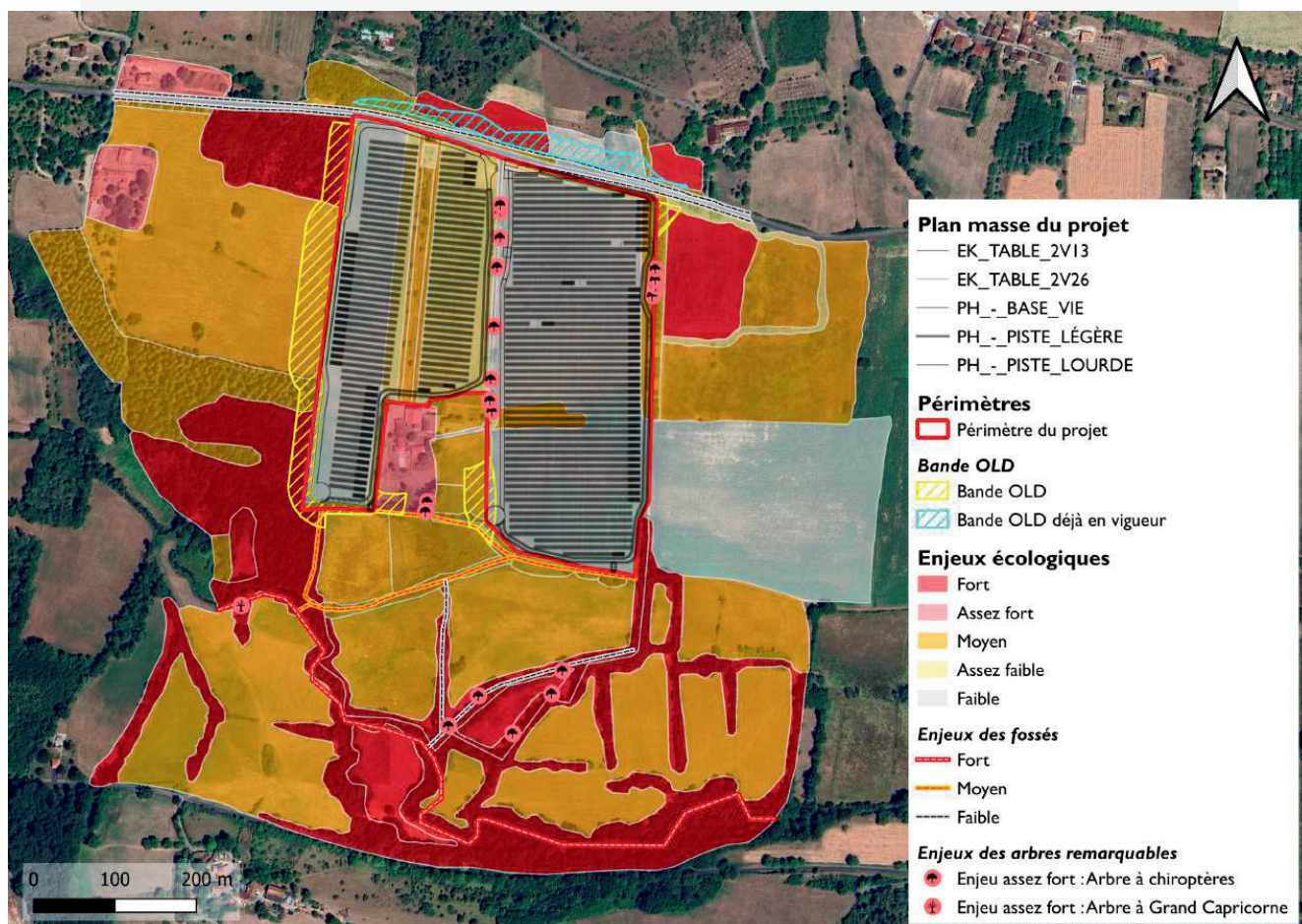
le milieu présente un
intérêt écologique, avec
des espèces ou habitats
à prendre en compte



Enjeu fort

le site est très sensible
(espèces protégées, habitats
remarquables, zones à forte
valeur écologique)

Carte - Superposition du projet aux enjeux écologiques recensés sur la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) et le périmètre d'étude élargi



10 Enjeux écologiques

Mesures environnementales

Le projet est conçu pour préserver la biodiversité : les zones à enjeux ont été évitées et l'implantation se concentre sur les secteurs à faible enjeu, avec des mesures de protection et de valorisation du site.

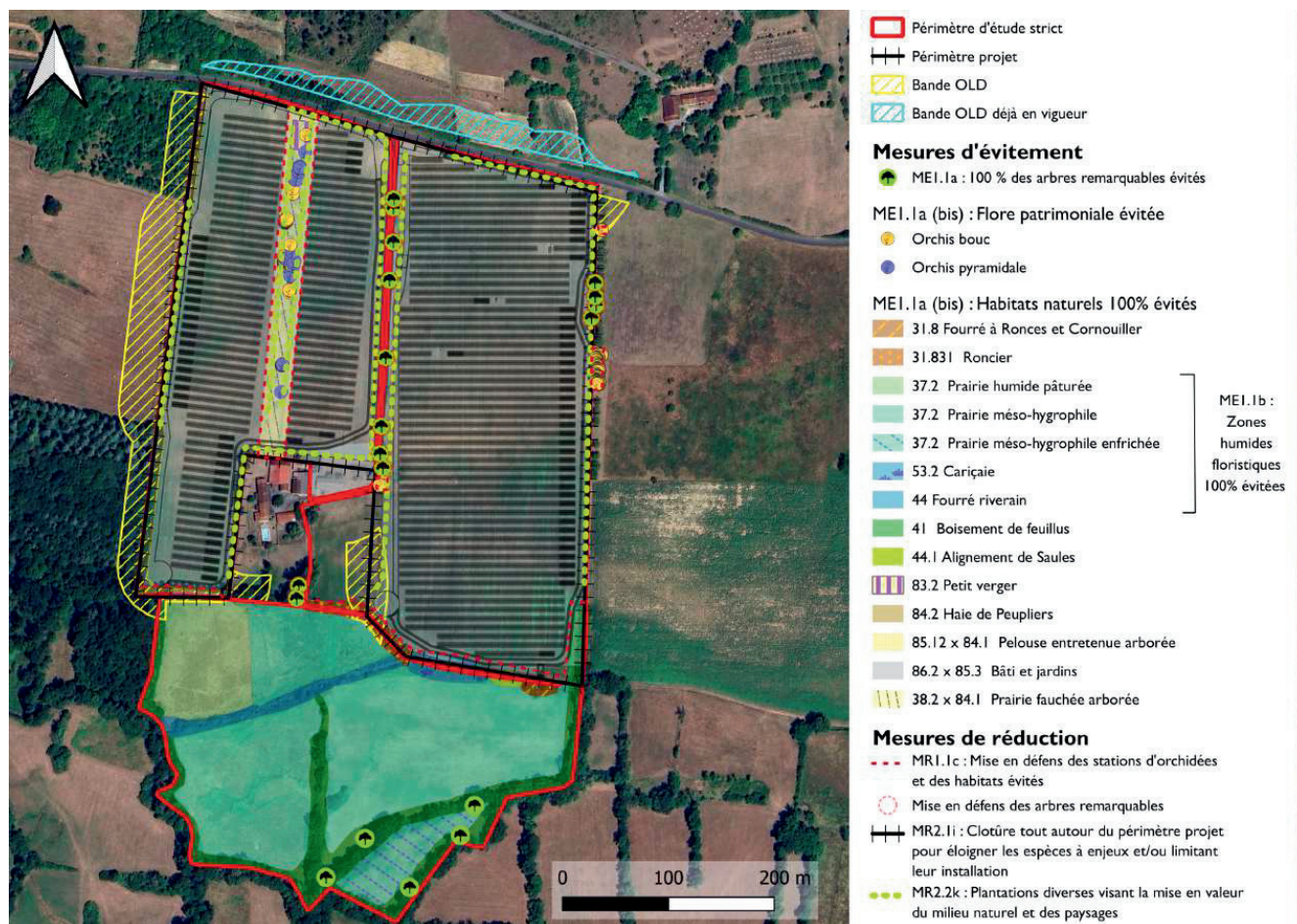
Mesures d'évitement

- 100 % des arbres remarquables conservés
- Espèces végétales sensibles (orchidées) évitées
- 100 % des milieux naturels évités : prairies humides, prairies mésophiles, roselières (cariçaies), fourrés, boisements, haies, vergers, etc.
- 100 % des zones humides évitées

Mesures de réduction

- Mise en protection des zones à orchidées et des milieux sensibles
- Protection des arbres remarquables
- Clôture du site pour limiter les perturbations de la faune
- Plantations pour valoriser le milieu naturel et le paysage

Carte - Synthèse des mesures d'évitement et de réduction du projet



11 Enjeux écologiques

Impacts résiduels

Les impacts résiduels correspondent aux effets du projet qui subsistent après la mise en place des mesures pour éviter et réduire les impacts sur l'environnement.

2 900 m² de prairie mésophile

favorable à l'hivernage du Pipit farlouse et à la nidification de l'Alouette des Champs, au Lapin de Garenne et à la chasse des Chiroptères. Il s'agit d'une emprise limitée qui concerne un habitat relativement commun à l'échelle locale.

Les espèces concernées bénéficient d'habitats de report équivalents, présents en grande quantité à proximité du site, et pourront également recoloniser les milieux ouverts maintenus sous les panneaux photovoltaïques, ce qui permet de qualifier l'impact de faible.

11,7 ha de cultures de sorgho

enjeu écologique faible, sans espèces protégées identifiées.

3 ha culture de pois chiche

favorable à la nidification de l'Alouette des Champs (non protégée) et à la chasse des Chiroptères (habitat de chasse non protégée)

Carte - Synthèse des mesures d'évitement et de réduction du projet



12 Enjeux paysagers

Visibilité du projet

Le paysage de cette vallée a évolué au fil du temps, notamment sous l'effet des activités humaines, et continue de se transformer aujourd'hui.

Sa préservation repose sur le respect de son organisation (taille des parcelles, haies, végétation) et de ses équilibres visuels.

Le projet a été conçu pour s'intégrer dans ce paysage, en respectant ces éléments et en s'appuyant sur des aménagements végétaux adaptés.

Les études ont été réalisées par deux bureaux indépendants.

Ideia VRD

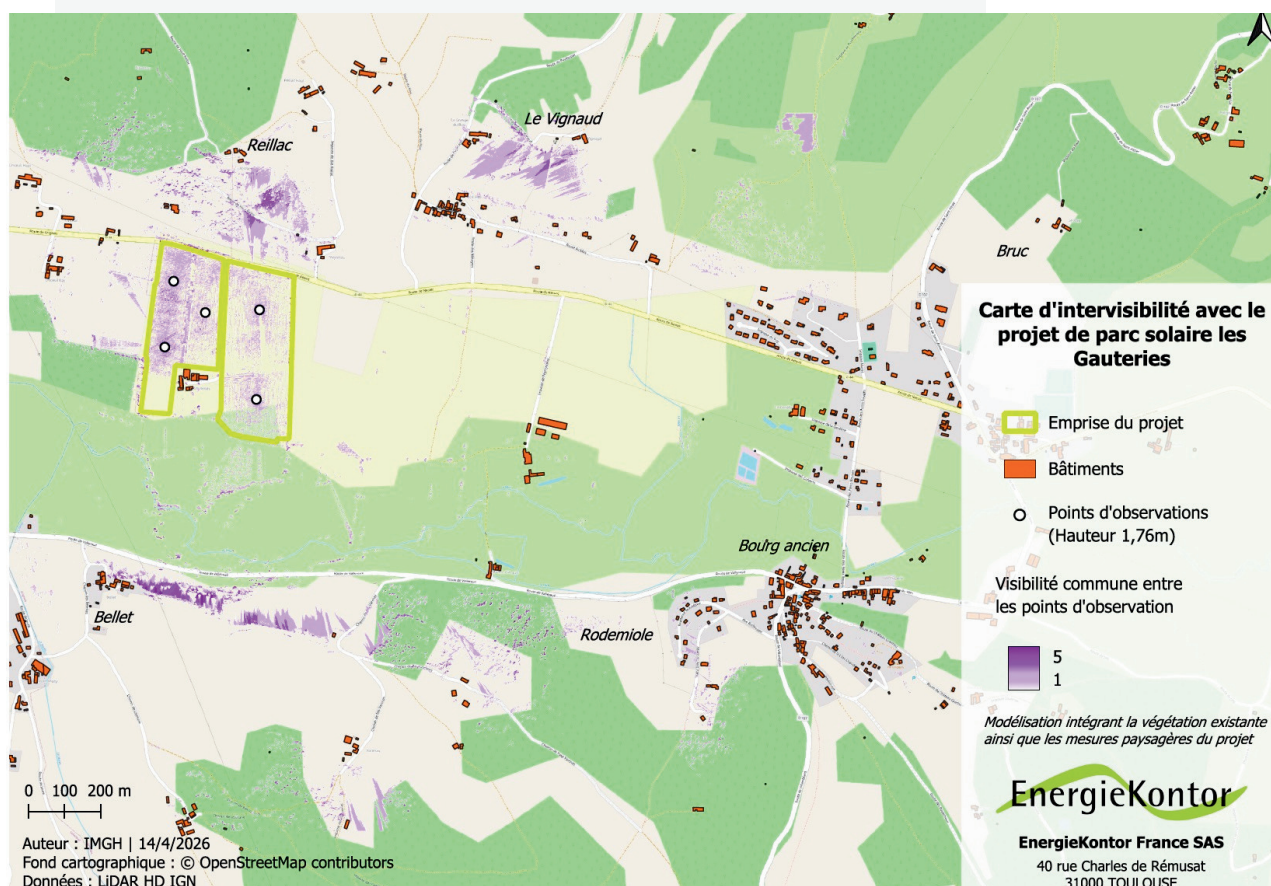


D'où le projet sera-t-il visible ?

Cette carte montre les zones qui seront en intervisibilité (*) avec le projet final (compris mesures paysagères).

Ce sont surtout les abords des hameaux (champs agricoles) qui seront en intervisibilité, car les quelques hameaux concernés sont pour la plupart entourés d'un écran arboré qui limite fortement les interactions visuelles avec la plaine alluviale.

(*) **Intervisibilité** : Vision réciproque entre le projet et les zones mauves

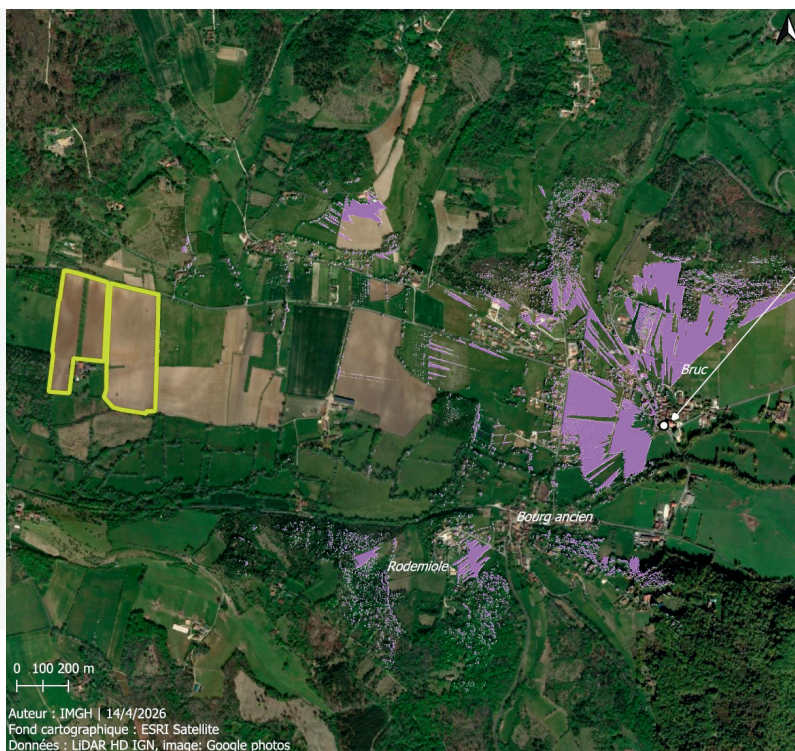


13 Enjeux paysagers

Patrimoine

Visibilité depuis l'église du Bruc

Cette carte montre que **le projet ne sera pas visible depuis le point le plus haut de l'église du Bruc**, même après sa réalisation et avec les aménagements paysagers.



Carte d'intervisibilité avec le clocher de l'Église Saint-Front de Grignols



- Emprise du projet
- Champs de visibilité
- Point d'observation

Modélisation intégrant la végétation existante ainsi que les mesures paysagères du projet

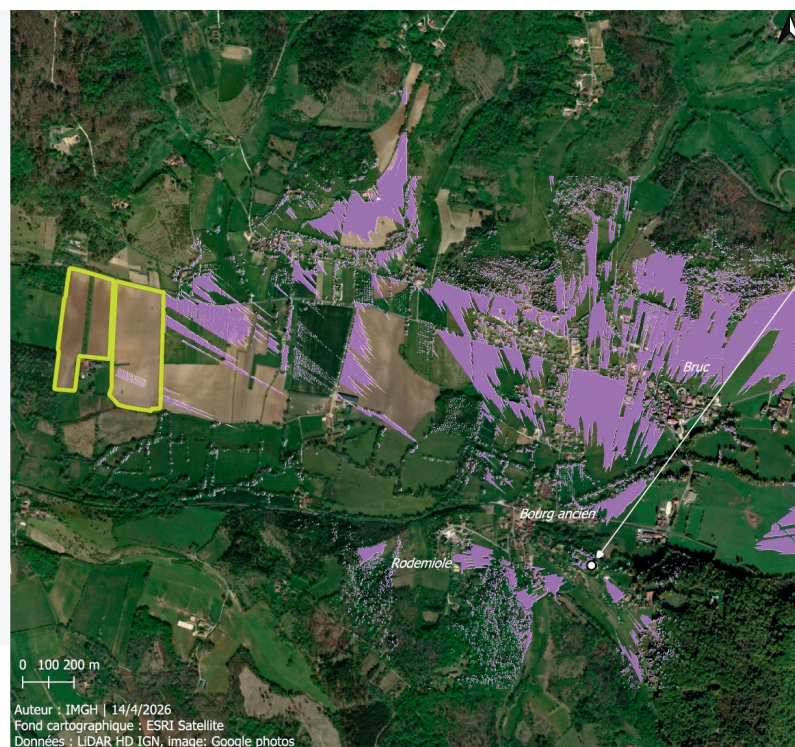
EnergieKontor

EnergieKontor France SAS
40 rue Charles de Rémusat
31000 TOULOUSE

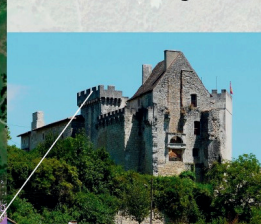
Visibilité depuis le château de Grignols

Cette carte montre que **le projet est très peu visible depuis le château**.

L'intervisibilité se limite à une petite zone située à l'intérieur du site.



Carte d'intervisibilité avec le Château de Grignols



- Emprise du projet
- Champs de visibilité
- Point d'observation

Modélisation intégrant la végétation existante ainsi que les mesures paysagères du projet

EnergieKontor

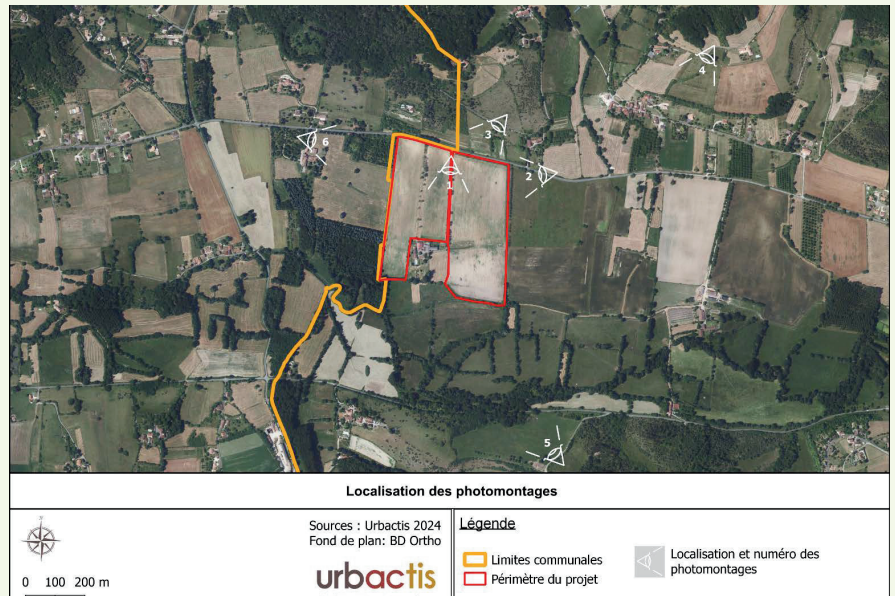
EnergieKontor France SAS
40 rue Charles de Rémusat
31000 TOULOUSE

14 Enjeux paysagers

Quelle sera la visibilité du projet après les aménagements ?

Les simulations paysagères ("photomontages") permettent d'évaluer l'aspect du projet :

- aujourd'hui (avant le projet) ;
- avec le projet sans aménagements paysagers ;
- avec le projet après la mise en place des haies et autres mesures d'intégration.



Ce que montrent les simulations

Les photomontages indiquent que les aménagements paysagers devraient réduire la visibilité des panneaux photovoltaïques.

La couleur foncée des panneaux contribue également à mieux les intégrer dans les teintes du paysage.

Depuis les coteaux, le parc restera toutefois partiellement visible. Les plantations permettront de filtrer certaines vues et d'améliorer son intégration dans le paysage.

À retenir

Les plantations mettront plusieurs années à atteindre leur pleine efficacité.

Pendant cette période, et notamment en hiver lorsque la végétation est moins dense, certaines installations resteront partiellement visibles, notamment depuis les coteaux et le long de la RD44.

Source : Étude d'impact environnemental (rédigée par ENVOLIS) ;

15 Photomontage n°1

Photomontages du point de vue 1
depuis l'impasse des Gauteries

Avant projet

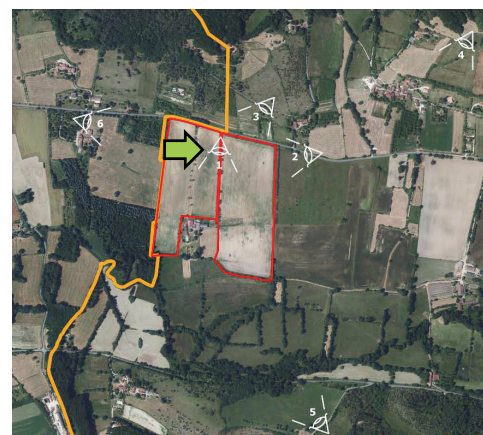


Photo du point de vue 1 depuis l'impasse des Gauteries (source : PC07 – Photographie situant le terrain dans l'environnement proche (article R. 431-10, d du Code de l'urbanisme – réalisée par BIGOURDAN))

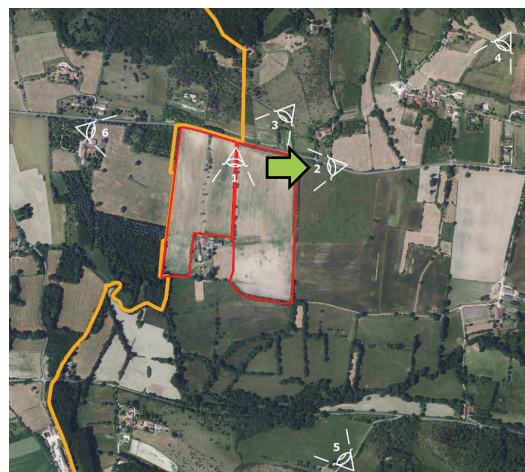
Après projet



Photomontage du point de vue 1 depuis l'impasse des Gauteries (source : PC06 – Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement (réalisé par URBACTIS, IDEIA VRD et ENVOLIS))

16 Photomontage n°2

Photomontages du point de vue 2
depuis la route de Neuvic RD44



Avant projet



Photo du point de vue 2 depuis la route de Neuvic RD44 (source : PC07 – Photographie situant le terrain dans l'environnement proche (article R. 431-10, d du Code de l'urbanisme – réalisée par BIGOURDAN))

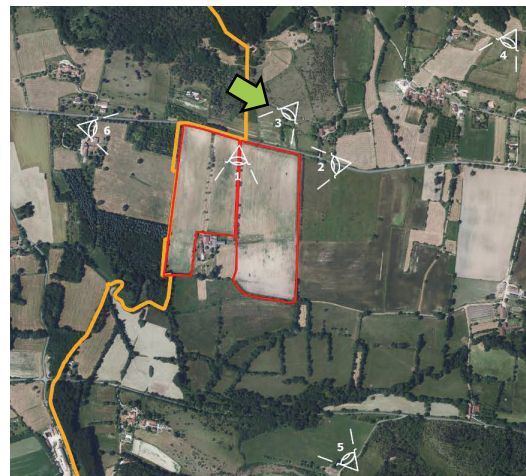
Après projet



Photomontage du point de vue 2 depuis la route de Neuvic RD44 (source : PC06 – Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement (réalisé par URBACTIS, IDEIA VRD et ENVOLIS))

17 Photomontage n°3

Photomontages du point de vue 3
depuis la route de Haut Reillac

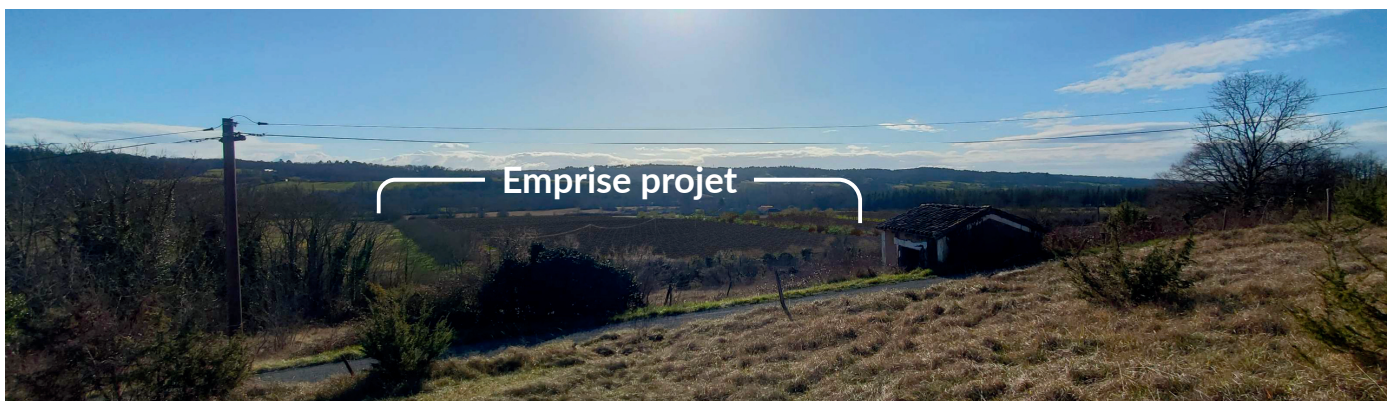


Avant projet



Source : EnergieKontor

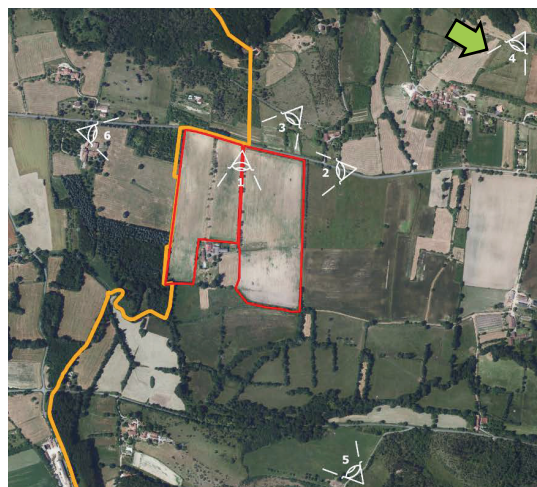
Après projet



Photomontage du point de vue 3 depuis la route de Haut Reillac (source : PC06 – Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement (réalisé par URBACTIS, IDEIA VRD et ENVOLIS))

18 Photomontage n°4

Photomontages du point de vue 4
depuis la voie d'accès au hameau
de Vignaud sur le coteau nord



Avant projet



Figure 229 : Photomontages du point de vue 4 depuis la voie d'accès au hameau de Vignaud sur le coteau nord – Etat actuel (source : BIGOURDAN)

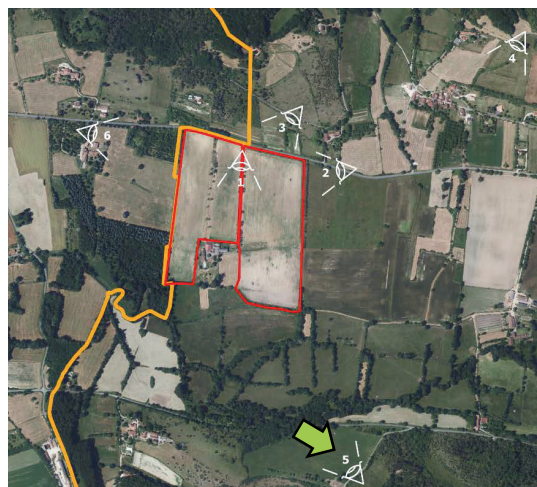
Après projet



Figure 230 : Photomontages du point de vue 4 depuis la voie d'accès au hameau de Vignaud sur le coteau nord – Etat projeté AVEC MESURES (source : BIGOURDAN)

19 Photomontage n°5

Photomontages du point de vue 5
depuis une route des coteaux sud



Avant projet



Figure 231 : Photomontages du point de vue 5 depuis une route des coteaux sud – Etat actuel (source : BIGOURDAN)

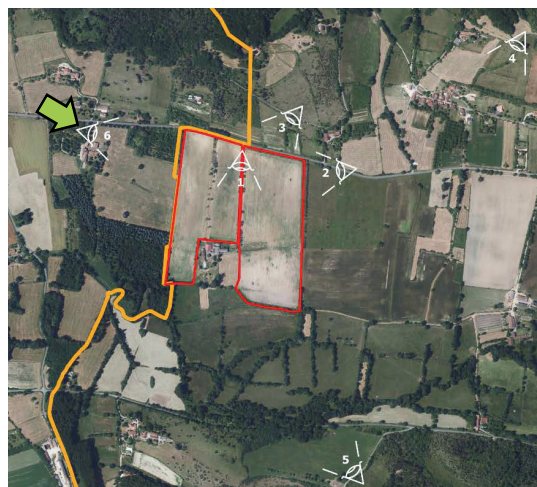
Après projet



Figure 232 : Photomontages du point de vue 5 depuis une route des coteaux sud – Etat projeté AVEC MESURES (source : BIGOURDAN)

20 Photomontage n°6

Photomontages du point de vue 6
depuis la voie d'accès au Manoir des
Lespine (Linceuil Bas)



Avant projet



Figure 233 : Photomontages du point de vue 6 depuis la voie d'accès au Manoir des Lespine (Linceuil Bas) – Etat actuel (source : BIGOURDAN)

Après projet



Figure 234 : Photomontages du point de vue 6 depuis la voie d'accès au Manoir des Lespine (Linceuil Bas) – Etat projeté AVEC MESURES (source : BIGOURDAN)

21 Photomontage n°7

Photomontages du point de vue 7
depuis le lieu-dit Rodemiole

Avant projet



Figure 110 : Maisons à flanc de coteau au lieu-dit Rodemiole (hors centre-bourg), offrant des panoramas sur la Vallée du Vern (source : BIGOURDAN)

Après projet



Figure : Photomontages du point de vue 7 depuis le lieu-dit Rodemiole – Etat projeté AVEC MESURES (source : BIGOURDAN)

Éléments ouverts au dialogue



Retombées territoriales

→ Mesures environnementales

- Plantation et entretien de haie, jachère, suivi de la biodiversité
- Suivi environnemental et écologique à long terme (30 ans)

→ Retombées citoyennes

- Accompagnements possibles : transition écologique
- Dialogue territorial : Mise en place d'un comité post-dialogue

→ Mesures en phase travaux

- Recours aux entreprises locales (VRD, traitement paysager)
- Circulation camions (voies/itinéraires)

→ Activité cynégétique (chasse)

Prise en compte de l'activité cynégétique



Intégration paysagère

→ Haies, clôtures

Essences / emplacement / configuration du massif / type de gestion ...

→ Photomontages

Étude de points de vue complémentaires

→ Poste de transformation

Distances, contraintes foncières et réseau

→ Autres infrastructures

Couleurs, bardages, matériaux



Financement du projet

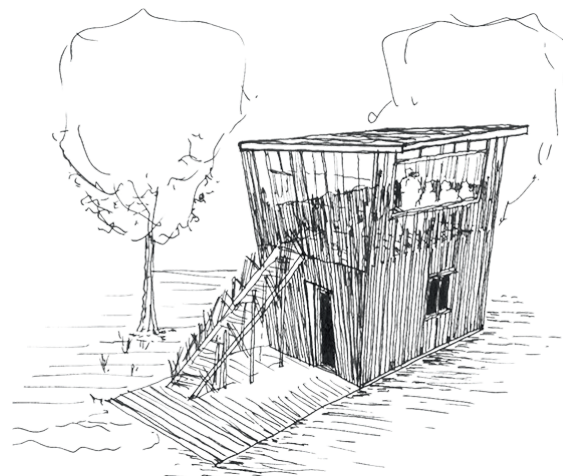
→ Financement participatif

Modalités (Conditions, public visé, durée)



Projet pédagogique

- Espace pédagogique avec panneaux explicatifs, tables de pique-nique et plateforme d'observation sur le site
- Emplacement concerté avec les élus
- Parcours biodiversité accessible
- Ouverture d'un chemin de randonnée depuis le centre du village
- Organisation de sorties scolaires



23 Les contributions du territoire

À la suite de l'Exposition d'Information et de Dialogue n°1

→ 43 contributions ont été reçues (équivalent à 35 personnes)

→ 451 questions

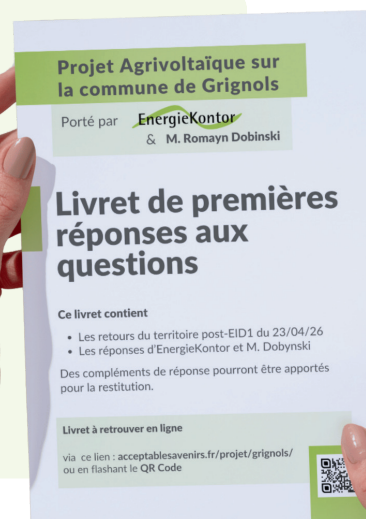
→ 3 propositions

→ de nombreuses remarques

Principaux thèmes abordés

Thèmes	Type / Nombre
Relation au territoire	3 propositions 61 questions
Projet agricole	159 questions
Environnement	118 questions
Projet solaire	96 questions
Réglementaire	10 questions
Gouvernance	7 questions

→ EKF et M. Dobynski apportent leurs premières réponses à l'ensemble des questions et propositions dans un livret disponible dans la salle et sur la page web dédiée au projet



24 Poursuite du dialogue

En réponse à une des propositions du territoire et dans l'éventualité de l'obtention des autorisations, EKF et M. Dobinski s'engagent à :



mettre en place
un comité de suivi
après l'obtention des autorisations

→ chargé d'accompagner les travaux, puis de suivre l'exploitation du site

→ qui pourrait réunir des élus des communes de Grignols et de Neuvic, des représentants de la CC, des mondes agricole et associatif, ainsi que des riverains et des habitants des deux communes.

→ qui pourrait examiner les demandes d'analyses ou d'études complémentaires qui pourraient notamment concerner la phase d'exploitation

→ qui pourrait examiner les demandes d'intégration paysagère complémentaires de certains hameaux

Vous souhaitez rejoindre le comité de suivi ?

Faites-nous part de votre intérêt :

→ par mail à

info@concertiis.fr

→ ou par courrier à

**Acceptables Avenirs,
20 rue Hermès,
31520 Ramonville-Saint-Agne**

Expression libre

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Projet Agrivoltaïque sur la commune de Grignols

Porté par

EnergieKontor

& M. Romain Dobinski

Le dialogue continue

Merci pour votre participation

Vous êtes invités à participer jusqu'au

8 octobre 2026

**Vous pouvez transmettre vos questions,
remarques et propositions**

Nous remettre votre livret d'information et de dialogue

→ Par mail

info@concertiis.fr

→ Par courrier postal

**Acceptables Avenirs,
20 rue Hermès,
31520 Ramonville-Saint-Agne**

Participer en ligne via la page web dédiée au projet

→ avec ce lien

acceptablesavenirs.fr/projet/grignols

Le livret en format modifiable est aussi disponible en ligne

→ avec ce QR code

